

REGLEMENT

ADHERENT

Une inscription donne droit à :

- une assurance responsabilité civile
- la gratuité sur les sorties proposées sauf les frais d'inscription à une épreuve et les frais de déplacement avec véhicule personnel.
- Un tarif préférentiel sur les tenues du club.

L'adhésion est valable 1 an à compter du 7 septembre 2013

NON-ADHERENT

Pour chaque sortie organisée par l'association les frais d'inscription s'élèvent à 5 euros par famille. Cette somme donne droit à :

- une assurance journalière responsabilité civile
- la participation à la sortie

MODALITES DE PARTICIPATION A UNE SORTIE

- être présent au RDV fixé à l'heure prévue pour le départ
- les mineurs ne seront acceptés qu' accompagnés d'un adulte

ACTIVITES PROPOSEES

VTT ET CYCLOTOURISME (RDV hebdomadaires)

Chaque participant doit être muni de son matériel de réparation

Le port du casque est fortement conseillé.

COURSE à PIED (RDV hebdomadaires)

RANDONNEE PEDESTRE.

MARCHE NORDIQUE

:

(Activités ponctuelles)

COURSE D'ORIENTATION